

Chapitre 1

Les valeurs en question

Virginie MARIS, Vincent DEVICTOR, Isabelle DOUSSAN et Arnaud BÉCHET

« Pour les anthropologues, les Valeurs sont les catégories d'une prodigieuse topologie, d'une cosmogonie propre à chaque culture, qui dit ce qui est bien ou mal, propre ou sale, sacré ou profane, consommable ou non, beau ou laid. Le système de valeurs d'une société est son système de classement de l'univers, du monde, des choses, des êtres et des relations entre les êtres et les choses. Cette grandiose typologie, propre à chaque culture, constitue le système de référence du regard et des attitudes des individus et des groupes de cette société. L'honnêteté, l'honneur, la fidélité, la patrie, la compassion ainsi que le drapeau ou la Constitution constituent des Valeurs au sens des anthropologues. Or ces valeurs ne se vendent pas, ne se donnent pas, ne se prêtent pas : elles se partagent. Les valeurs ainsi définies ne sauraient être appréhendées par des consentements à payer. Les valeurs n'ont pas de prix. »

Jacques Weber, 2002.

Pourquoi les valeurs de la biodiversité nous importent-elles ?

L'étude des valeurs de la biodiversité est cruciale pour penser les enjeux de la conservation de la biodiversité et la façon dont s'est constituée ce que l'on a qualifié d'« approche par services écosystémiques ». En effet, l'idée même de conserver la biodiversité implique que lui soient attachées certaines valeurs et nous allons essayer dans ce chapitre de faire le point sur celles-ci. Mais auparavant, il convient d'expliquer pourquoi une compréhension fine et une meilleure connaissance des valeurs de la biodiversité sont importantes, tant pour les chercheurs qui travaillent sur la biodiversité que pour les décideurs et les différents acteurs de la conservation. Nous pouvons évoquer ici au moins quatre familles de raisons justifiant de la nécessité d'un travail sur les valeurs de la biodiversité : la connaissance, la communication, la sensibilisation et l'aide à la décision.

Le fait de mieux connaître les valeurs de la biodiversité et la manière dont elles évoluent dans le temps est une façon de rendre compte des phénomènes socioécologiques à l'œuvre dans le déclin de la biodiversité. Les valeurs constituent en effet l'une des données du problème, et elles peuvent mettre en évidence des effets écologiques complexes. La valeur joue alors un rôle d'indicateur. Cela peut être le cas par exemple dans l'évaluation et le suivi dans le temps d'un service écosystémique tel que la pollinisation. S'il est pour le moment impossible de comprendre toutes les interactions à l'œuvre dans le déclin des pollinisateurs, la mesure directe du taux de pollinisation dans différents milieux livre une information déterminante pour appréhender ce phénomène. Du point de vue des sciences humaines et sociales, l'évaluation et le suivi des valeurs que les individus et les communautés attribuent à la biodiversité ou à certains de ses éléments constituent d'excellents outils à mettre en œuvre dans la perspective d'une meilleure compréhension des relations unissant les sociétés et leur environnement.

Connaître et comprendre les valeurs de la biodiversité peut également aider à communiquer sur ce thème. Pour le grand public, un discours sur la perte de pollinisateurs en milieu agricole met en évidence la complexité des relations écologiques, et en particulier l'intrication des causalités en jeu dans certains phénomènes, comme l'usage de pesticides, la propagation de maladies émergentes, etc. Au-delà de cette dimension strictement pédagogique, les processus participatifs d'évaluation permettent d'engager un processus de valorisation. En effet, pour appréhender la façon dont les gens perçoivent et valorisent la nature, certains chercheurs en sciences humaines et sociales développent des modes de recherche participatifs avec les communautés locales ou les parties prenantes, qui offrent des occasions de partage des connaissances, mais aussi de délibération collective. La communication perd alors le sens unidirectionnel d'un savoir scientifique qui serait « communiqué » à un public profane pour devenir réciproque, au sens fort d'une « mise en commun », scientifiques et public se trouvant alors collectivement engagés dans l'exercice d'évaluation et de valorisation.

Bien souvent, la communication est un préalable à un agenda plus normatif qui dépasse la seule transmission de connaissances ou l'échange à propos des valeurs. Travailler sur les valeurs de la biodiversité et témoigner de leur importance est en effet un moyen de plaider en faveur de la conservation. Plus grandes seront ces valeurs, plus fortes seront les incitations à conserver la nature. Lorsqu'en 1997 Costanza et ses collègues publient dans *Nature* leur fameux article sur la valeur des services écosystémiques et du capital naturel (Costanza *et al.*, 1997), qui estime cette valeur à trois fois celle du produit mondial brut, ils produisent un puissant argument en faveur de la conservation.

Enfin, les travaux portant sur les valeurs de la biodiversité peuvent offrir des outils utiles à la prise de décision dans des contextes complexes, où il est nécessaire d'établir des compromis entre différents enjeux en compétition (par ex., lorsqu'il faut faire la part entre des demandes simultanées de croissance économique, de santé publique et de protection de l'environnement), ou encore lorsqu'il s'agit de trancher entre différentes politiques de conservation. Laurans et ses collègues (2013) ont montré qu'en dépit du nombre croissant d'évaluations monétaires de la biodiversité et des services écosystémiques, on trouve finalement très peu de traces, dans la littérature, de contextes dans lesquels ces évaluations ont effectivement été invoquées dans la prise de décision politique. Selon les auteurs, même lorsque ces travaux ne sont pas totalement ignorés par les décideurs, ils servent manifestement davantage de justification *ad hoc* à des

décisions prises en amont sur la base d'autres critères. Il serait en effet naïf de penser que les processus politiques puissent se réduire à des fonctions mécaniques de calcul de type coût-bénéfices. Cependant, qu'il s'agisse de répartir des ressources limitées entre différents projets de conservation ou d'évaluer l'impact de certains projets de développement destructeurs de biodiversité, les décideurs, et de façon plus générale la diversité des acteurs confrontés à un enjeu de conservation, ont un intérêt pour agir à appréhender les valeurs en question.

Pour toutes ces raisons, des attentes croissantes se font jour de la part du public, des décideurs et des acteurs de la conservation en termes d'évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques. Nous allons montrer à présent que, s'il semble *a priori* utile d'en savoir davantage sur les valeurs de la biodiversité, la notion même de valeur se prête à des interprétations très variées et soulève un certain nombre de problèmes conceptuels, qu'il convient de garder à l'esprit lorsqu'on entend produire ou utiliser des évaluations de la biodiversité ou des services écosystémiques.

Polysémie du terme « valeur »

Au terme même de « valeur » correspondent plusieurs définitions, dont trois au moins entrent en jeu lorsque sont évoquées les valeurs de la biodiversité : la valeur peut dans ce contexte être comprise comme mesure, comme préférence, et comme norme.

La valeur peut désigner la mesure d'un attribut quantifiable. C'est en ce sens que l'on peut tenter par exemple de déterminer la valeur de l'indice de diversité *alpha* d'un écosystème alpin, la diversité *alpha* représentant la richesse spécifique (donc le nombre d'espèces présentes) observée dans un habitat donné. C'est également cette acception du terme qui est mobilisée lorsqu'on s'interroge sur la valeur monétaire d'un service écosystémique. Déterminer la valeur monétaire de la fonction pollinisatrice des insectes, estimée à 153 milliards d'euros en 2005 (Gallai *et al.*, 2009), c'est mesurer quelle part des revenus agricoles est dans les faits directement dépendante de cette fonction.

La valeur peut également désigner la préférence accordée par les individus à certaines choses, entités ou états. Lorsque quelqu'un affirme qu'il attache une grande valeur aux paysages de sa région, il manifeste une préférence personnelle qui peut être liée à ses goûts esthétiques, à ses souvenirs d'enfance, à son intérêt naturaliste, etc.

Enfin, la valeur peut référer à certains biens collectivement reconnus, qui induisent certaines normes, elles-mêmes prenant généralement la forme d'un respect ou d'attitudes particulières à l'égard de la valeur en question. Ces normes peuvent être politiques, morales, religieuses ou basées sur la tradition. On retrouve de telles valeurs utilisées dans différentes formes d'institutions comme la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Constitutions des États, les codes de déontologie, les Églises, les rites, etc. Par exemple, lorsque dans le préambule de la Convention sur la diversité biologique (CDB, 1992), les parties signataires reconnaissent « la valeur intrinsèque de la diversité biologique », elles affirment collectivement que la biodiversité a une valeur en soi et, ce faisant, qu'il faut la protéger.

Lorsqu'on considère les valeurs de la biodiversité, on a généralement affaire à ces trois types de valeurs. On pourrait se satisfaire de lever l'ambiguïté en précisant systématiquement s'il est question de « valeur-comme-mesure », de « valeur-comme-préférence » ou de « valeur-comme-norme ». Si cette contrainte paraît trop malcommode, il

faut à tout le moins s'efforcer de rester vigilant, par exemple en s'abstenant de comparer ou d'agréger des valeurs qui ne seraient pas de même nature. Malheureusement, la réalité est complexe et il peut être difficile de démêler rigoureusement ces différentes significations de la valeur qui, souvent, s'imbriquent les unes dans les autres.

Les valeurs quantitatives sont généralement des valeurs-comme-mesures. Elles peuvent être biophysiques, lorsqu'on compte des espèces ou qu'on estime des quantités de CO₂, des hectares de forêts ou des flux d'énergie. Elles peuvent aussi être monétaires, lorsqu'on s'intéresse à la valeur monétaire de tel service écosystémique ou de telle entité naturelle. Ces évaluations monétaires sont souvent les premières qui viennent à l'esprit quand il s'agit d'évaluer la biodiversité et les services écosystémiques. Ce sont également celles qui ont donné lieu à la plus grande quantité d'évaluations. Il faut donc bien garder à l'esprit que la valeur monétaire d'une entité naturelle ou d'une fonction écologique n'est rien d'autre que la mesure d'une certaine quantité d'argent. Selon la méthode choisie, il peut s'agir de la quantité d'argent que la fonction écologique évaluée rapporte à la société, de la quantité d'argent nécessaire pour remplacer la fonction évaluée par un artefact de substitution, ou encore de la quantité d'argent que des individus seraient prêts à payer pour maintenir telle situation ou telle fonction en l'état.

Mais si la valeur monétaire réfère à une mesure, ce qu'elle entend mesurer n'est pas indépendant des autres types de valeurs ci-dessus évoqués. Le cas est criant s'agissant des évaluations contingentes. Ces méthodes d'évaluation monétaire reposent sur des enquêtes dans lesquelles il s'agit de « révéler » les préférences des individus interrogés en leur demandant par exemple quel serait leur consentement à payer pour maintenir tel ou tel type de biodiversité, ou, à l'inverse, à hauteur de quelle rémunération ils seraient prêts à accepter tel ou tel changement de biodiversité. Indépendamment des limites méthodologiques de l'exercice (Maris et Réverêt, 2010), l'objectif d'une évaluation contingente est de fournir les valeurs (comme mesures) de valeurs (comme préférences). Pour compliquer encore la situation, il y a fort à parier que les préférences individuelles seront elles-mêmes en partie dépendantes des valeurs comme norme. Par exemple, quelqu'un qui considère que nous avons un devoir moral de protéger les espèces (reconnaissant donc une valeur-comme-norme aux espèces) sera probablement enclin à accorder une grande valeur d'existence à telle ou telle espèce (exprimant alors une valeur-comme-préférence), ce qui pourra se traduire par un consentement à payer élevé pour la conservation de cette espèce (et engage donc *in fine* une valeur-comme-mesure).

Cette intrication des différents types de valeurs n'est cependant pas toujours aussi indémêlable, et il ne faudrait pas conclure de la difficulté qu'il peut parfois y avoir à distinguer ces différents sens d'un même terme, que leur distinction elle-même devient caduque. Lorsqu'on souhaite rendre compte de l'ensemble des valeurs de la biodiversité, il faut accepter d'avoir à considérer des valeurs hétérogènes plutôt que d'ignorer cette hétérogénéité, ou de tenter de la réduire en exprimant toutes les valeurs dans un seul et même type, comme le font par exemple certains économistes lorsqu'ils prétendent évaluer la « valeur totale de la biodiversité » en traduisant en termes monétaires des valeurs aussi diverses que les valeurs d'usage, d'option, de legs ou d'existence. L'objectif de ce chapitre est de mettre en relief cette complexité, non pas pour la réduire ou pour en faire un frein définitif à tout exercice d'évaluation, mais pour permettre au contraire d'adapter le plus finement possible les méthodes d'évaluation aux buts visés par l'exercice.

La notion de valeur intrinsèque

Nous venons de le montrer, le concept de valeur renvoie à bien davantage qu'à la seule valeur monétaire ou, plus largement, à l'idée de bénéfice, d'avantage ou d'utilité. Les valeurs économiques et, plus largement, les valeurs instrumentales, n'épuisent pas la notion de valeur, qui prend un sens beaucoup plus large en philosophie ou en anthropologie par exemple. Les valeurs et les systèmes de valeurs structurent la façon dont des choses ou des états de fait peuvent être considérés comme bons, justes, désirables et, ce faisant, elles surplombent la manière dont s'expriment, à travers les comportements individuels et les arrangements institutionnels, les valeurs économiques. Une première façon de dessiner l'épaisseur du concept de valeur consiste à présenter certaines clarifications empruntées à la philosophie morale, à propos notamment de la notion de valeur intrinsèque.

La notion de valeur intrinsèque est polysémique et peut faire l'objet de différentes interprétations (O'Neill, 1992), dont deux au moins méritent d'être distinguées lorsqu'on s'intéresse aux valeurs de la nature. Si cette clarification est cruciale, c'est parce que les ambiguïtés entourant la notion de valeur intrinsèque sont sources de nombreux malentendus, et il n'est pas rare que des discussions sur l'éventuelle prise en compte de la valeur intrinsèque de la biodiversité dans les évaluations opposent des arguments qui portent en réalité sur des acceptions différentes de cette notion.

Premièrement, la notion de valeur intrinsèque peut référer à une valeur *inhérente*, c'est-à-dire à la valeur que possède quelqu'un ou quelque chose en propre, indépendamment de tout évaluateur externe. Pour certains auteurs, le fait qu'un organisme vivant possède sa propre finalité, qu'il mette en œuvre, par les moyens qui sont les siens, différentes stratégies pour survivre, s'épanouir, transmettre ses traits, est une manifestation de sa valeur inhérente (Taylor, 1986). Dans cette perspective, la valeur est objective et n'est pas dépendante d'une quelconque reconnaissance par les êtres humains. Des auteurs comme Rolston (2012) ou Taylor (1986) défendent des éthiques environnementales dans lesquelles de telles valeurs inhérentes deviennent le socle sur lequel se fondent les responsabilités morales des êtres humains à l'égard de la nature ou des entités naturelles. Il faut cependant admettre que le passage d'une telle valeur objective (ce qui est) à une valeur morale (ce qui devrait être) est très délicat à défendre philosophiquement, et donne lieu à de vifs débats depuis la formulation par Moore (1903) de ce que l'on qualifie de « sophisme naturaliste », et qui consiste à déduire fallacieusement ce qui doit être de ce qui est. Lorsque de telles valeurs inhérentes sont évoquées au sujet d'entités non humaines, on peut dire qu'il s'agit de valeurs non anthropogéniques : elles ne sont pas générées par les êtres humains, elles résident dans le monde naturel indépendamment de toute reconnaissance par un esprit humain.

Deuxièmement, la notion de valeur intrinsèque peut référer à une valeur *non instrumentale*, c'est-à-dire à la valeur que l'on attribue à quelqu'un ou à quelque chose en tant qu'il est à lui-même sa propre fin, et non pas un moyen pour une autre finalité que lui-même. Attribuer à quelque chose ou à quelqu'un une valeur instrumentale, c'est le valoriser à la mesure de son intérêt dans la poursuite d'autres biens que lui-même ; ces autres biens peuvent alors à leur tour être valorisés pour eux-mêmes, ou en tant que moyens pour d'autres fins, etc. On peut par exemple considérer que l'argent a une valeur instrumentale, dans la mesure où il représente un moyen d'obtenir d'autres biens que lui-même

(du temps, du plaisir, du pouvoir, etc.). En philosophie morale et politique, de nombreux biens ont été envisagés comme valables pour eux-mêmes, variant en nature et en nombre d'une théorie à l'autre : la vie, la conscience, la santé, le plaisir, le bonheur, la vérité, la connaissance, la beauté, l'harmonie, les expériences esthétiques, la vertu, l'affection mutuelle, l'amour, la justice, la démocratie, la liberté, l'autonomie, la dignité humaine, l'honneur, etc. Dans la philosophie occidentale, hormis quelques exceptions historiques comme l'utilitarisme de Jeremy Bentham pour qui les intérêts des animaux devaient être pris en compte dans la délibération morale, la majorité des théories morales n'ont attribué de valeurs non instrumentales qu'aux êtres humains eux-mêmes, ou à certaines finalités proprement humaines. On dit de telles théories qu'elles sont anthropocentristes, c'est-à-dire centrées sur les êtres humains, qu'elles ne reconnaissent de valeur intrinsèque qu'aux seuls humains. Cependant, depuis les années 1970, de nombreux auteurs remettent en cause cette exclusivité qui relèverait d'un privilège indu accordé aux membres de notre propre espèce (Routley, 1973). Divers arguments sont avancés en faveur de l'attribution par les agents moraux (donc par les êtres humains) d'une valeur non instrumentale à des patients moraux qui peuvent être des entités non humaines, qu'il s'agisse des êtres sensibles, des êtres vivants, de certaines entités collectives comme les espèces, les écosystèmes, les paysages ou, de façon plus globale, à des communautés biotiques comprenant les humains et les autres êtres vivants mais également le sol, l'eau, les montagnes, etc. Ces théories, qui élargissent la sphère de considération morale au-delà des seuls êtres humains, sont qualifiées de non anthropocentrées. Elles n'impliquent pas que les valeurs soient indépendantes de leur attribution par des agents moraux humains, elles peuvent donc bel et bien être anthropogéniques, mais elles refusent l'idée que nous puissions considérer l'ensemble du monde qui nous entoure et des entités qui le composent comme de simples moyens à la disposition des humains.

Dans les débats sur les valeurs de la biodiversité, ce type de valeurs non anthropocentrées est crucial car il correspond à des intuitions très largement partagées, particulièrement par les conservationnistes (Takacs, 1996) et les défenseurs de la nature, intuitions selon lesquelles la nature, les espèces ou encore la biodiversité méritent d'être protégées pour elles-mêmes, et pas seulement parce qu'elles nous sont utiles. Une objection commune (mais fallacieuse) consiste à répondre que seuls les êtres humains étant susceptibles d'attribuer une valeur morale, seuls les humains pouvant donc *générer* des valeurs morales, il ne saurait y avoir de valeur en dehors des êtres humains. Or cette objection profite justement de la polysémie de la notion de valeur intrinsèque. Si l'on peut admettre que les valeurs morales sont probablement toutes *anthropogéniques* (bien que la question de formes rudimentaires de moralité chez certains animaux, et en particulier chez les animaux domestiques, reste ouverte), cela ne signifie en rien qu'elles doivent pour autant être toutes *anthropocentriques*. De la même façon qu'il est possible, pour un agent moral, de reconnaître à l'extérieur de lui-même la valeur non instrumentale d'une autre personne humaine, rien n'empêche qu'il reconnaisse également une valeur non instrumentale à un être vivant non humain.

Les différentes valeurs de la biodiversité

Nous attachons à la biodiversité des valeurs nombreuses et hétérogènes, dont il serait impossible de dresser ici une liste exhaustive. Faute de cela, nous présenterons quatre grandes familles de valeurs régulièrement évoquées dans la littérature consacrée aux

valeurs de la biodiversité et qui font l'objet, à différents niveaux, de tentatives d'évaluation : les valeurs écologiques, les valeurs instrumentales, les valeurs culturelles et les valeurs non anthropocentrées.

Les valeurs écologiques

Les valeurs écologiques de la biodiversité peuvent être considérées comme des valeurs biophysiques, qui ne possèdent pas en elles-mêmes de contenu normatif mais qui permettent de décrire l'état de la biodiversité. En ce sens, elles sont davantage liées à ce que l'on a identifié en tant que « valeur-comme-mesure », mais, ainsi que nous l'avons d'emblée signalé, cette dimension descriptive n'est pas étrangère à une certaine forme de normativité, ne serait-ce que parce que l'on ne mesure que ce qui nous intéresse et que l'on s'intéresse bien souvent aux choses dans la mesure où on les considère comme favorables ou défavorables au regard d'une certaine conception du bien. Même lorsqu'il s'agit de décrire des phénomènes naturels ou de rechercher une explication à des processus écologiques, les valeurs structurent la production des connaissances. De fait, en écologie et en biologie de la conservation, les entités et les processus envisagés constituent rarement des faits bruts, dénués de toute dimension normative. La stabilité, la diversité, le potentiel évolutif, la maturité, la pérennité, l'harmonie, l'intégrité, l'adaptation ou la complexité sont des notions valorisées, explicitement ou implicitement, par les écologues et les biologistes de la conservation. Ces prétendus « faits » ou « processus » sont en réalité pétris de valeurs.

Parmi les grands débats qui ont occupé et préoccupé l'écologie scientifique, la question du rôle de la diversité dans le fonctionnement des écosystèmes est révélatrice. Dans les années 1960, les observations des écologues (notamment d'Elton et des frères Odum) suggéraient que les systèmes les plus simples étaient aussi les plus instables. En 1974, May publie un ouvrage intitulé *Stability and Complexity in Model Ecosystems*, qui tente de formaliser ce problème par une approche mathématique. Les modèles de May suggèrent que, structurellement, la diversité tend au contraire à diminuer la stabilité des systèmes. L'accumulation des articles consacrés à la controverse sur la question de l'effet stabilisateur ou déstabilisateur de la diversité, qui a encore cours aujourd'hui, est l'occasion d'un déploiement de données empiriques, de modèles théoriques ou d'expériences. Mais la rhétorique employée est aussi jalonnée de valeurs scientifiques, voire morales, en ce qu'elles contiennent bien souvent des références explicites à ce qui est « bon » ou « mauvais ». Le point de départ de l'étude de cette relation entre diversité et stabilité est presque toujours celui d'un constat alarmant du déclin de la biodiversité et de la menace que fait peser ce déclin sur la « stabilité » des systèmes. Cette valorisation de la stabilité est ensuite liée à une utilité possible des écosystèmes, ou encore à l'idée d'un ordre naturel ou d'une harmonie de la nature. Les travaux originaux sur le sujet s'ancrent d'ailleurs explicitement dans une recherche de « bonne » gestion de la nature, pour laquelle la stabilité est une finalité. May, par exemple, débute ses recherches en s'inspirant d'un ouvrage de Watt intitulé *Ecology and Resource Management* et publié en 1968. L'étude de la sémantique associée à ces travaux illustre bien combien il est difficile de considérer les « faits » comme le reflet d'une réalité qui serait moralement neutre. Les termes « stress », « effondrement », « assaut », « violence », « explosion », « dramatique », « équilibre », « esthétique », « assurance », « sacré » rythment l'article publié par McCann en 2000, qui fait la synthèse de ce débat.

Si l'on peut appréhender la biodiversité et ses changements à travers un ensemble de valeurs biophysiques comme la richesse spécifique ou différents indices de biodiversité, il convient donc de garder à l'esprit qu'en dépit de leur apparente neutralité, la recherche et la production de ces valeurs à prétention strictement descriptive sont déjà chargées de normes, et révèlent un souci pour ce qui devrait être bien plus qu'une simple curiosité de ce qui est.

Les valeurs instrumentales

La notion de services écosystémiques, définie par le *Millenium Ecosystem Assessment* (MEA, 2005) comme « les bénéfices que les êtres humains tirent du fonctionnement des écosystèmes », met en évidence la diversité des valeurs instrumentales de la biodiversité, c'est-à-dire des valeurs que la biodiversité et les écosystèmes représentent en tant que moyens permettant d'obtenir d'autres fins, proprement humaines, comme le bien-être, la sécurité, la liberté de choix, etc. Certains de ces bénéfices sont reconnus, valorisés et évalués depuis longtemps, notamment ceux que la classification du MEA qualifie de « services d'approvisionnement ». Les services d'approvisionnement représentent l'ensemble des ressources naturelles renouvelables qui fournissent aux sociétés humaines leur alimentation (chasse, pêche, agriculture) mais aussi de nombreuses ressources essentielles comme le bois, l'eau potable, les fibres, etc. Au-delà des seules ressources naturelles, le bien-être humain dépend également du fonctionnement des écosystèmes pour des services qui ne sont pas directement utilisés ou consommés, mais permettent la régulation de certains processus naturels dont les humains dépendent. C'est ce que le MEA qualifie de « services de régulation ». Ils comprennent les grands processus écologiques qui contribuent à la régulation des pollutions, des maladies, au cycle de l'eau ou encore à la stabilisation du climat. Enfin, une troisième catégorie de bénéfices liés au fonctionnement des écosystèmes est généralement considérée comme relevant des « services culturels ». Il s'agit d'inclure, sous cette notion, l'ensemble des bénéfices intangibles que les êtres humains tirent des écosystèmes, tant aux plans éducatif ou récréatif que sous des aspects plus profonds, comme les dimensions esthétiques, spirituelles ou morales qui nous lient à la nature.

Les valeurs culturelles

Le MEA fournit une liste de prétendus « services culturels » : la diversité ou l'identité culturelle, les valeurs spirituelles et religieuses, les systèmes de savoirs, les valeurs éducatives, l'inspiration, les valeurs esthétiques, les relations sociales, le sens du lieu, les valeurs du patrimoine culturel, les loisirs, l'écotourisme. Si les loisirs et l'écotourisme peuvent dans une certaine mesure être considérés à juste titre comme des services, les autres éléments de cette liste ne sont pour la plupart pas à proprement parler des bénéfices. En effet, ce n'est pas parce que quelque chose produit des bénéfices que cette chose peut elle-même être réduite à la notion de bénéfice. Ce n'est pas parce que l'amitié peut à de nombreux égards nous paraître utile, parce que nos amis nous rendent des services justement, que sa valeur est réductible à la somme des intérêts qu'elle représente. Au contraire, quelqu'un qui ne chercherait des amis que dans le but d'en tirer profit serait incapable de créer de véritables liens d'amitié, qui sont par essence des relations désintéressées, dans lesquelles l'autre nous importe pour lui-même et non pas pour ce qu'il

nous apporte. De même, si le lien à la nature peut avoir un effet positif sur notre bien-être parce qu'il enrichit notre vie spirituelle ou qu'il exalte nos émotions esthétiques, ce lien lui-même est irréductible à un simple service. Les valeurs culturelles en jeu dans notre rapport à la nature sont bien davantage la trame enchevêtrée sur laquelle se dessinent les identités et les préférences des êtres humains dans leur rapport à eux-mêmes et au monde naturel. Il s'agit de valeurs irréductibles, et bien mal capturées par la simple notion de service écosystémique.

Les valeurs non anthropocentrées

Enfin, comme nous l'avons déjà mentionné, il est possible de reconnaître à la nature ou aux entités naturelles des valeurs indépendantes de toute utilité, des valeurs non anthropocentrées. Différentes théories morales se sont développées autour de ce décentrement depuis les années 1970, et constituent le cœur de l'éthique environnementale. Ces théories tentent de justifier l'attribution d'une valeur intrinsèque à des êtres non humains : parce que tout être sensible a un intérêt au moins minimal à ne pas souffrir (Singer, 1993) ; parce que tout être vivant peut bénéficier ou pâtir de nos actions, selon qu'elles entravent ou non sa capacité à se maintenir et à s'épanouir selon sa propre nature (Taylor, 1986) ; parce que certaines entités supra-individuelles, comme les espèces ou les écosystèmes, ont un bien qui leur est propre, qu'il s'agisse de leur persistance dans le temps ou du maintien de leur identité, de leur stabilité, de leur intégrité (Callicott, 1989) ; parce que la vie dans son ensemble est mue par un principe qui nous dépasse, celui de l'évolution, et que nous faisons communauté avec le reste du vivant, dont nous ne sommes ni maîtres ni possesseurs mais seulement, comme le disait Leopold, « les compagnons de voyages des autres espèces dans cette grande Odyssée qu'est l'évolution » (1949/2000).

Penser les valeurs de la biodiversité sans rendre compte de la possibilité d'intégrer ce qu'elle vaut pour elle-même, ou la façon dont elle bénéficie à d'autres entités que les seuls êtres humains, serait faire preuve d'un « chauvinisme » difficilement justifiable (Routley, 1973). Ce serait également passer à côté des intuitions fortes qui sont à l'origine de nombreux mouvements environnementalistes et de la biologie de la conservation. Dans l'article qui fait office d'acte de naissance de cette discipline, Soulé (1986) affirmait en effet que le cœur normatif de ce nouveau champ de recherche résidait dans la reconnaissance de la valeur intrinsèque de la biodiversité, l'expression « valeur intrinsèque » étant ici à entendre comme la valeur non instrumentale, la valeur attribuée à une chose en soi, indépendamment de son utilité pour d'autres choses qu'elle-même.

Diversité des moyens d'appréhender les valeurs de la biodiversité

Les valeurs de la biodiversité sont donc nombreuses et hétérogènes. Certaines relèvent plutôt de la mesure, comme les valeurs biophysiques associées à la richesse spécifique, à la complexité des interactions ou encore à la diversité phylogénétique. Cependant, comme nous l'avons vu, l'appréhension de ces valeurs intègre malgré tout, de façon souvent implicite, des préférences ou des normes. Les services écosystémiques, qui sont depuis une dizaine d'années le point focal de l'attention portée aux valeurs de la biodiversité,

représentent l'ensemble des bénéfices que l'on tire individuellement ou collectivement de nos interactions avec le monde naturel, et renvoient assez bien à la notion de valeur-comme-préférence. Enfin, les valeurs culturelles et les valeurs non anthropocentrées sont irréductibles à de simples préférences individuelles mais vont plutôt, en amont, structurer nos systèmes de représentations et de préférences vis-à-vis du monde naturel, et peuvent être considérées comme des valeurs-comme-normes. Face aux menaces qui pèsent sur la biodiversité, il est important de pouvoir rendre compte de ces valeurs, que ce soit pour comprendre le phénomène d'érosion de la diversité biologique, pour sensibiliser le public à sa conservation, ou encore pour fournir des outils d'aide à la décision.

Les indicateurs de biodiversité

La biodiversité est devenue le siège d'un paradoxe : son étude scientifique cherche à comprendre sa complexité, alors que sa gestion cherche à la réduire à un ensemble d'éléments simples que l'on peut traduire en indicateurs faciles à mesurer et à communiquer. Une double tendance à la fois à la simplification et à la complexification de la biodiversité structure ainsi l'écologie scientifique et la conservation de la nature. L'écologie de ces deux dernières décennies est par conséquent animée en partie par la recherche « d'indicateurs » sous la forme de métriques utilisables, interprétables, et qui répondent aux attentes de la sphère décisionnelle. L'appel formel de certains scientifiques à la construction d'indicateurs de biodiversité comparables aux indicateurs économiques et susceptibles de s'intégrer à la sphère politique confirme cette tendance (Balmford *et al.*, 2005). Plus largement, il devient central de ne pas seulement comprendre les systèmes écologiques, mais de pouvoir quantifier rapidement leur « état », et d'être en mesure d'établir des recommandations simples aux décideurs et aux gestionnaires. Autrement dit, la performativité politique et sociale (les indicateurs sont pensés comme des outils de communication compréhensibles par tous) des objets et des théories que l'écologie propose pour gérer la biodiversité est favorisée et valorisée en tant que telle sous la forme d'indicateurs, comme en témoigne par exemple la naissance d'un journal scientifique explicitement dédié à cette recherche nommé *Ecological Indicators*. La Convention pour la diversité biologique est ainsi le théâtre de la sélection, du tri, de la définition et de la publication des principaux « indicateurs » de la biodiversité. Ces indicateurs ne sont en aucun cas des reflets fidèles de l'état écologique des écosystèmes, mais des constructions normatives de ce qui « compte » et de ce que leurs tendances à la hausse ou à la baisse signifient (une « amélioration », une « dégradation »). Aussi les indicateurs de biodiversité sont-ils mieux décrits comme des objets frontières, façonnés par et pour des valeurs aussi bien scientifiques que politiques, économiques ou sociales (Turnhout, 2009). À ce titre, les indicateurs présupposent toujours un certain modèle de valorisation.

Les évaluations monétaires

C'est dans les années 1990 que se sont multipliées les initiatives d'évaluation monétaire de la biodiversité et des services écosystémiques, à différentes échelles et selon différentes méthodes (voir par ex., Costanza et Daly, 1992 ; Pearce et Moran, 1994). En France, un rapport du Conseil d'analyse stratégique dirigé par Chevassus-au-Louis se chargeait, en 2009, de faire le point sur les méthodes d'évaluation économique de la biodiversité et des services écosystémiques, et de produire des valeurs monétaires de

référence, au moins pour les écosystèmes forestiers métropolitains. À l'échelle internationale, la Commission européenne a mandaté le banquier indien Pavan Sukhdev pour diriger une étude de grande envergure sur *l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité* (TEEB, 2010).

Puisqu'il s'agit de rendre visibles des valeurs le plus souvent cachées, l'économie écologique a dû se doter d'outils méthodologiques divers qui sont largement exposés et discutés dans de nombreuses publications (voir par ex., les états de l'art extrêmement détaillés produits par le Conseil d'analyse stratégique [Chevassus-au-Louis *et al.*, 2009] ou par le TEEB, 2010) et qui peuvent être regroupés en plusieurs grandes familles selon qu'elles s'expriment directement ou indirectement sur des marchés réels ou fictifs.

Certaines valeurs, qui correspondent à des services faisant déjà l'objet d'échanges marchands, s'expriment directement sur le marché. Il est alors possible de s'appuyer sur des prix réels : prix des ressources naturelles, tarifs d'entrée dans les parcs et réserves, etc. D'autres informations disponibles à partir de l'observation de marchés réels peuvent permettre, de façon indirecte, d'estimer la valeur que les agents accordent à tel ou tel service écologique. C'est ce que l'on fait lorsque l'on utilise les coûts de transport pour accéder à un site écotouristique ou que l'on s'appuie sur la variation des prix d'un bien sur le marché en fonction d'une certaine qualité environnementale, comme dans le cas du marché immobilier relativement à l'environnement naturel (proximité d'un parc, beauté d'un paysage, etc.). D'autres méthodes d'évaluation s'attachent à estimer les coûts qu'engendrerait la substitution d'un service écosystémique par un artifice technique. Il faut cependant garder à l'esprit que les résultats de ce type d'évaluations dépendent très fortement du contexte économique et technologique. Un service écosystémique rentable en 1997 pourrait très bien ne plus l'être vingt ans plus tard, et inversement. Certaines valeurs enfin ne peuvent être appréhendées par l'observation de marchés réels, et les économistes tentent alors de simuler des marchés fictifs pour les révéler. C'est ce qui se fait par exemple dans les évaluations contingentes, qui prennent la forme de sondages dans lesquels on interroge un panel de répondants sur leur consentement à payer pour protéger tel ou tel élément de biodiversité, ou, inversement, leur consentement à accepter une certaine somme en compensation de la destruction ou de la dégradation de tel ou tel élément de biodiversité.

De nombreuses critiques se sont élevées contre ces différentes méthodes d'évaluation, tant du point de vue méthodologique que conceptuel (Maris et Revérêt, 2010). Il n'est pas lieu ici de rendre compte de la diversité et de la force de ces critiques. Il est cependant possible de noter que le principe même de la quantification inhérent aux évaluations monétaires présuppose, sans presque jamais discuter sérieusement ce présupposé, que les différentes valeurs peuvent être exprimées dans une unité commune, autrement dit, qu'elles sont commensurables. Une fois admis que la notion de « valeurs de la biodiversité » regroupe des choses aussi différentes que des mesures, des préférences et des normes, l'idée que toutes les formes de valeurs puissent s'exprimer dans un même langage et selon une même unité pour être ensuite agrégées et ne former qu'une seule mesure est pour le moins peu vraisemblable. D'où l'intérêt de recourir également à des modes d'évaluation qualitatifs, qui, s'ils ne sont pas aussi pratiques que les évaluations monétaires puisqu'ils ne permettent pas d'agréger ou de comparer facilement différentes valeurs ou différentes situations, ont en revanche le mérite de donner de l'épaisseur et de la justesse aux objets dont il est question lorsque l'on tente d'appréhender les valeurs de la biodiversité.

Les évaluations qualitatives

Parce que les évaluations monétaires sont mal adaptées pour rendre compte de certaines préférences pour des biens intangibles ainsi que des valeurs-comme-normes (Chan, 2012), et parce qu'elles doivent faire le pari de la commensurabilité de valeurs qui sont pourtant fondamentalement hétérogènes, il est important de pouvoir appréhender les valeurs que les individus et les groupes sociaux attribuent à la nature sur des bases plus fines et par des modes plus qualitatifs que les seules évaluations monétaires. Il existe pour cela un ensemble de méthodes issues de différents champs disciplinaires et qui peuvent être plus ou moins adaptées selon les contextes et les enjeux de l'évaluation. Il est impossible dans le cadre du présent article d'en faire un compte-rendu détaillé, et l'on peut se reporter à l'article de Chan et ses collègues (2012). Grâce à des enquêtes sociologiques et anthropologiques, à des jeux de rôles, à des dispositifs de cartographie participative, en étudiant des objets culturels variés comme les productions artistiques ou littéraires, en recensant les dispositions légales et réglementaires qui protègent certains éléments de biodiversité, il est possible de rendre compte des valeurs de la nature de multiples façons et dans des registres adaptés aux valeurs en jeu. Ces approches qualitatives sont extrêmement riches, et permettent de rendre compte de l'épaisseur et de la complexité des formes de valeurs ainsi que de leur mode de production. Selon le contexte et les objectifs de l'évaluation, il convient d'identifier les méthodes les plus appropriées et de tirer bénéfice de leur complémentarité.

Dynamique de production et d'évolution des valeurs

Les distinctions entre valeurs anthropogéniques et non anthropogéniques d'une part, et entre valeurs anthropocentriques et non anthropocentriques d'autre part, reposent sur une représentation du monde dans laquelle il existerait une séparation claire entre sujets moraux et objets moraux, entre agents et patients, la moralité prenant essentiellement la forme d'une attribution par des agents moraux de valeurs non instrumentales à des patients moraux. Ce n'est cependant pas la seule façon possible de concevoir la valeur morale, et certains auteurs ont proposé de considérer les processus de valorisation d'une manière plus dynamique, la valeur relevant moins de l'attribution d'une propriété morale à certaines entités par certains agents que d'une forme de co-production émergeant de certains types de relations moralement significatives (Gouinlock, 1994). Dans de telles conceptions relationnelles, les valeurs dépendent beaucoup plus du contexte que dans les approches rationalistes et universalistes que nous avons évoquées plus haut, et il conviendra donc de les « traquer » dans une diversité de manifestations sociales et culturelles propices à leur expression. Faute d'embrasser l'ensemble de ces processus de production de valeurs, nous nous attacherons à trois d'entre eux particulièrement importants dans le contexte des valeurs de la biodiversité et des services écosystémiques : le droit, la culture, et la lutte.

Production de valeurs par le droit

Le droit est certainement la modalité la plus visible et la plus explicite de la production sociale de valeurs-comme-normes ainsi que de leur manifestation dans l'espace public, qu'il s'agisse d'affirmer certaines valeurs, d'adopter des mesures visant à les

protéger, de sanctionner les atteintes qui leur sont portées ou encore d'exiger la réparation de telles atteintes.

Il existe un ensemble de textes légaux qui affirment ou proclament certaines valeurs de la biodiversité ou des services écosystémiques. C'est le cas par exemple du préambule de la Convention sur la diversité biologique, dans lequel les parties signataires se déclarent « conscientes de la valeur intrinsèque de la diversité biologique et de la valeur de la diversité et de ses éléments constitutifs sur les plans environnemental, génétique, social, économique, scientifique, éducatif, culturel, récréatif et esthétique » (CDB, 1992). C'est également le cas de plusieurs textes européens ou français qui affirment certaines valeurs dans leurs « considérants », comme le fait la Constitution française depuis 2005 en « considérant que les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité ; Que l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel ; Que l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains ; [...] Que la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ». Au-delà de ces grands textes, au sujet desquels il faut remarquer que la valeur proclamatrice est relative et ne s'accompagne généralement pas de mesures contraignantes fortes, il est possible de trouver des affirmations du même genre en dehors de l'autorité publique, dans des textes tels que les codes de bonne conduite ou les chartes des entreprises. Dans tous les cas, ce type d'affirmations de valeurs, qui sont souvent le fruit d'une réaction à des menaces perçues à un moment donné dans la société mais qui ne sont pas nécessairement consensuelles, renvoie à la fonction performatrice du droit, qui n'est pas seulement le reflet de ce qui est. Il instancie aussi ce que l'on voudrait qu'il soit, ce que l'on estime bon qu'il advienne, comme le décrit François Ost pour qui « la fonction principale du droit est performative : elle consiste à faire advenir dans la réalité une certaine représentation valorisée par l'auteur de la norme » (Ost, 1995).

Le droit peut également révéler les valeurs d'une société lorsqu'il adopte des mesures spécifiques de protection de certaines valeurs. C'est ce qui se passe dans la réglementation ou l'interdiction de certaines activités, de certains produits ou de certains comportements présentant des risques pour la valeur protégée, qui entraîne alors la limitation de certains droits ou de certaines libertés individuelles. C'est le cas par exemple des textes législatifs interdisant le commerce ou la destruction d'espèces protégées, ou encore la dégradation de milieux naturels spécifiques, comme les zones humides et les habitats classés au titre de Natura 2000. Ce faisant, ces réglementations ont généralement pour effet de porter atteinte à d'autres droits, libertés ou valeurs, par exemple à la liberté du commerce ou au droit de propriété foncière en ce qui concerne les mesures de protection de l'environnement. Dans de tels contextes, ces réglementations sont soumises au principe de proportionnalité, au nom duquel les mesures de protection doivent être proportionnées à l'objectif visé et les atteintes à d'autres droits, libertés ou valeurs doivent être justifiées par cet objectif. Cela soulève donc la question de la place accordée à la nature dans la hiérarchie des valeurs protégées par le droit, notamment au regard de la liberté de la concurrence et des échanges commerciaux, de la propriété privée, de la santé humaine, etc. Ici, la valeur-comme-norme doit aussi, d'une certaine façon, se considérer au regard de la valeur-comme-mesure, puisqu'il est nécessaire d'évaluer les valeurs en question et éventuellement de comparer entre elles différentes valeurs.

La reconnaissance et la protection des valeurs par le droit se manifestent également dans les sanctions pénales prononcées à l'encontre d'infractions portant atteinte à la

biodiversité, par exemple en matière de chasse ou de destruction d'espèces protégées. Il faut cependant reconnaître qu'aujourd'hui, le droit pénal de l'environnement est encore mal connu des juges et des avocats, et reste peu appliqué, en particulier du fait du manque d'agents susceptibles de contrôler et de rapporter de telles infractions. Cela manifeste certainement une hiérarchie de valeurs dans laquelle l'environnement et la nature peinent à se faire une place. On remarque notamment qu'au niveau international, alors que l'Organisation mondiale du commerce s'est dotée d'un organe de règlement des différends spécifique susceptible de condamner les États en cas de violation des règles sur le commerce, il n'en existe pas d'équivalent pour la protection de la biodiversité, dans le cadre de la CDB par exemple.

Au-delà du droit pénal, les valeurs attribuées à la biodiversité apparaissent lorsque sont exigées des réparations d'atteintes portées à la nature au nom de la responsabilité civile. Alors qu'elles sont traditionnellement restreintes aux dommages à des personnes, par exemple aux professionnels du tourisme ou aux membres des associations de protection de la nature à la suite d'une marée noire, l'affaire de l'Erika a donné lieu à des réparations au titre du dommage à l'environnement, intégrant au-delà des seuls intérêts humains une considération directe pour le milieu naturel impacté.

Production de valeurs par la culture : le sens du lieu

Au-delà ou indépendamment de la reconnaissance formelle ou légale de la valeur de la biodiversité ou de certaines entités naturelles, la façon dont les individus valorisent la nature est souvent intimement liée à l'expérience particulière qu'ils en font. Une forme d'attachement de ce type a été désignée dans la littérature par la notion de « sens du lieu » (*sense-of-place*, voir Relph, 1976). Notre attachement aux lieux, et particulièrement à certains types de paysages ou d'écosystèmes, relève bien souvent d'une relation qui ne peut pas se traduire en termes de valeurs instrumentales ou non instrumentales, valorisation qui suppose une certaine séparation entre l'agent qui évalue et l'entité qui est évaluée. Notre identité personnelle et notre identification à un groupe culturel sont en partie déterminées par notre sentiment d'appartenance ou d'attachement à certains lieux et à certains paysages. En retour, ces espaces sont investis de représentations personnelles et sociales, devenant justement de véritables lieux, dotés de noms, de significations, d'histoires, qui excèdent largement leur seule étendue physique ou leur simple fonctionnement écologique. Les valeurs qui surgissent de cette relation entre les personnes et les lieux se révèlent déterminantes lorsqu'on s'intéresse à la conservation de la biodiversité, car elles renvoient de façon immédiate aux raisons que l'on a de vouloir la protéger, avant même une médiation par le calcul des intérêts ou l'intervention de la délibération morale. Vouloir protéger la biodiversité, bien souvent, c'est avant tout vouloir préserver le monde dans lequel nous sommes constitués en tant qu'individus et en tant que société, un monde qui en cela est plein de sens, de liens, d'expériences partagées et d'attachements.

Production de valeurs par la lutte

La valeur peut aussi advenir dans la lutte, et ce de plusieurs façons. Les mobilisations contre le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes en Loire-Atlantique en constituent une illustration récente. S'inquiétant de la faiblesse de l'étude d'impact présentée par

le bureau d'étude en charge du dossier, des naturalistes ont lancé en décembre 2012 un appel à la mobilisation pour effectuer un complément d'inventaire sur le secteur devant être détruit par le projet d'aéroport. Plus de 200 personnes ont répondu à l'appel, et continuent plusieurs années plus tard à parcourir le bocage nantais de façon quasi hebdomadaire pour en caractériser les éléments paysagers, hydrologiques et naturalistes. Cette contre-expertise citoyenne a permis de découvrir la présence d'espèces ignorées par l'étude d'impact (les plus emblématiques étant la loutre *Lutra lutra* et le campagnol amphibie *Arvicola sapidus*). Les services de l'État ont alors été contraints de reconsidérer la valeur écologique de la zone et les propositions de mesures compensatoires ont été adaptées en conséquence. Une telle mobilisation n'est pas rare. On peut par exemple citer le cas de l'association naturaliste Nacicca dans le golfe de Fos, qui a permis de redécouvrir une espèce de plante aquatique qu'on croyait éteinte en France depuis les années 1980 (*Tolypella salina*) dans une lagune menacée de destruction par la construction d'une darse contribuant à l'agrandissement du Grand port maritime de Marseille. Dans ce cas précis, la découverte de cette plante, puis celle d'autres espèces protégées par la suite ont entravé la poursuite du projet de développement du port de Marseille.

Au-delà de la plus-value écologique générée par la mobilisation de naturalistes contre la destruction de la biodiversité, c'est la lutte solidaire d'une diversité de personnes mobilisées contre la destruction d'un territoire qui donne sa valeur à la nature. À Sivens, dans le Tarn, le projet de construction d'un barrage a mobilisé un large collectif d'opposants. La répression violente de cette opposition par les forces de l'ordre a culminé avec la mort tragique de Rémi Fraisse, tué le 26 octobre 2014 par une grenade offensive lancée par les forces de l'ordre. Dans les zones à défendre (ZAD) de Notre-Dame-des-Landes, de Sivens ou de Roybon en Isère, tout comme sur le causse du Larzac dans les années 1970, la convergence des luttes de naturalistes, de paysans, de citoyens s'opposant à ce qu'ils considèrent être de grands projets inutiles (aéroport, barrage, centre de loisir ou, à l'époque, camp militaire) constitue le ferment d'une nouvelle forme de valorisation d'un territoire dont on ne se préoccupait pas de la même façon avant que pointent les menaces de destruction. Citoyens occupant la zone, naturalistes menant des contre-expertises, avocats et juristes contrecarrant l'instruction des dossiers, manifestants et pétitionnaires venus des quatre coins de l'Europe contribuent à forger dans leur lutte la valeur d'un espace.

En décembre 2014, France nature environnement a publié une carte de France des projets contestés sur la base de leur impact écologique. Il y a actuellement en France 104 projets d'autoroutes, de barrages, d'incinérateurs, de mines et de forages, de zones commerciales contre lesquels se battent habitants, agriculteurs et associations naturalistes au nom de leur impact sur la biodiversité. Dans presque toutes ces luttes, on assiste à une véritable requalification écologique du milieu et à une appropriation par des militants de divers horizons des valeurs naturalistes. Dans les bois du Testet, la cordulie à corps fin, l'agrion de Mercure, la grenouille agile, la couleuvre à collier, le pouillot véloce, le campagnole amphibie sont les compagnons de lutte des « ZADistes ». Et si ces espèces protégées « rendent service » aux militants parce qu'elles représentent des atouts réglementaires et administratifs pour mettre en défaut la légalité de décisions publiques quand la preuve de leur illégitimité est insuffisante, humains et non-humains deviennent du même coup solidaires d'un destin commun, faisant ici et là, dans des configurations souvent innovantes et imprévisibles, véritablement communauté.

Conclusion

Les valeurs de la biodiversité sont multiples et doivent nécessairement être considérées dans les prises de décision qui concernent la conservation et l'aménagement. Parce que la notion de valeur est polysémique, il est souvent difficile de savoir exactement ce qui est en jeu dans les évaluations de la biodiversité et des services écosystémiques. Du point de vue de l'action publique, il est important de prendre en compte les préférences des individus ainsi que les normes qui ont cours dans la société. Si l'attention portée aux évaluations monétaires de la biodiversité est encourageante, puisqu'elle manifeste un intérêt pour des valeurs qui pouvaient être auparavant purement et simplement ignorées, il convient de rester très prudent dans l'interprétation qu'on en fait, car de nombreuses valeurs sont intraduisibles en termes économiques. Selon les contextes et les objectifs de ces évaluations, des approches qualitatives peuvent compléter, ou se substituer aux approches strictement quantitatives, qui peuvent notamment s'avérer plus pertinentes lorsqu'il est question de révéler des préférences pour des biens intangibles ou des valeurs partagées sous diverses formes, qu'il s'agisse de valeurs culturelles ou de normes juridiques et morales.

Au-delà de cet aspect méthodologique, il faut également reconnaître que les valeurs que les individus et les groupes attachent à la nature sont dynamiques, et s'inscrivent dans un réseau complexe de représentations et de normes. Face à la crise de la biodiversité, il convient donc de se demander si les valeurs-comme-préférences et les valeurs-comme-normes qui ont cours actuellement sont appropriées. Autrement dit, il est nécessaire d'interroger de façon critique les modes de représentation, de valorisation et de protection de la nature, et éventuellement de contribuer à les faire évoluer de façon à pouvoir mieux prendre en charge les nombreux problèmes qui se posent déjà, et qui tendront certainement à s'amplifier dans l'avenir, dans nos interactions avec le monde naturel. Le grand défi que pose aujourd'hui l'érosion de la biodiversité n'est pas simplement un enjeu comptable, dans lequel il suffirait de dresser le tableau le plus précis possible des valeurs portées dans la société, mais il invite également tous ceux qui veulent œuvrer à la protection de la biodiversité à favoriser l'évolution de la perception, de la reconnaissance et de la protection de ces valeurs. Pour cela, l'évaluation n'est que le point de départ, plus ou moins nécessaire, d'un projet plus ambitieux de défense et de propagation de formes nouvelles de valorisation de la biodiversité.

Références

- Balmford A., Bennun L., ten Brink B., Cooper D., Côté I.M., Crane P., Dobson A., Dudley N., Dutton I., Green R., Gregory R., Harrison J., Kennedy E.T., Kremen C., Leader-Williams N., Lovejoy T.E., Mace G., May R., Mayaux P., Morling P., Phillips J., Redford K., Ricketts T.H., Rodríguez J.P., Sanjayan M., Schei P., Van Jaarsveld A.S., Walther B.A., 2005. The Convention on biological diversity's 2010 target. *Science*, 307 (5707), 212-13.
- Callicott J.B., 1989. *In Defense of the Land Ethics: Essays in Environmental Philosophy*, State University of New York Press, New York, USA, 325 p.
- CDB, 1992. *Convention sur la diversité biologique*, Organisation des Nations unies.
- Chan K.M.A., Satterfield T., Goldstein J., 2012. Rethinking ecosystem services to better address and navigate cultural values. *Ecological Economics*, 74, 8-18.

- Chevassus-au-Louis B., Salles J.-M., Pujol J.-L., eds., 2009. Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes : Contribution à la décision publique, rapport du Centre d'analyse stratégique, La documentation française, Paris, 376 p.
- Costanza R., d'Arge R., De Groot R., Farber S., Grasso M., Hannon B., Limburg K., Naeem S., Oneill R.V., Paruelo J., Raskin R.G., Sutton P., Van den Belt M., 1997. The Value of the world's ecosystem services and natural capital. *Nature*, 387, 253-60.
- Costanza R., Daly H.E., 1992. Natural capital and sustainable development. *Conservation Biology*, 6, 37-46.
- Gallai N., Salles J.-M., Settele J., Vaissière B.E., 2009. Economic valuation of the vulnerability of world agriculture confronted with pollinator decline. *Ecological Economics*, 68 (3), 810-21.
- Gouinlock J., ed., 1994. *The Moral Writings of John Dewey*, Prometheus Books, Amherst, USA, 336 p.
- Laurans Y., Rankovic A., Billé R., Pirard R., Mermet L., 2013. Use of ecosystem services economic valuation for decision making: Questioning a literature blindspot. *Journal of Environmental Management*, 119, 208-19.
- Leopold A., 2000. *Almanach d'un comté des sables suivi de quelques croquis*, Flammarion, Paris, 289 p.
- Maris V., Revêrêt J.-P., 2010. L'évaluation économique de la biodiversité et des biens et services écologiques : Regards croisés économiques et philosophiques. In : *La Convention internationale sur la biodiversité : Enjeux et mise en œuvre* (C. Nègre, ed.), La Documentation française, Paris, 53-76.
- May R., 1974. *Stability and Complexity in Model Ecosystems*, Princeton University Press, Princeton, USA, 300 p.
- McCann K.S., 2000. The diversity-stability debate. *Nature*, 405, 228-33.
- Moore G.E., 1903. *Principia Ethica*, trad. fr. M. Gouverneur, PUF, Paris, 1998, 370 p.
- O'Neill J., 1992. The varieties of intrinsic value. *The Monist*, 75, 119 -137.
- Ost F., 1995. *La Nature hors la loi, l'écologie à l'épreuve du droit*, La Découverte, Paris, 336 p.
- Pearce D.W., Moran D., 1994. *The Economic Value of Biodiversity*, Earthscan, Londres, UK, 186 p.
- Relphe E., 1976. *Place and Placelessness*, Pion, Londres, UK, 176 p.
- Rolston III H., 2012. *A New Environmental Ethics: The Next Millennium for Life on Earth*, Routledge, USA, 256 p.
- Routley R.S., 1973. Is there a need for a new, an environmental, ethic? In : *XVth World Congress of Philosophy*, Sofia, Bulgarie.
- Singer P., 1993. *Practical Ethics*, Cambridge University Press, Cambridge, UK, 353 p.
- Soulé M.E., 1986. What is conservation biology? *BioScience*, 35 (1), 727-34.
- Takacs D., 1996. *The Idea of Biodiversity : Philosophies of Paradise*, Johns Hopkins University Press, Baltimore, USA, 500 p.

Taylor P., 1986. *Respect for Nature*, Princeton University Press, Princeton, USA, 360 p.

TEEB, 2010. *Mainstreaming the Economics of Nature: A Synthesis of the Approach, Conclusions and Recommendations of TEEB*, United Nations Environment Programme, Bonn, Allemagne, 39 p.

Turnhout E., 2009. The effectiveness of boundary objects: The case of ecological indicators. *Science and Public Policy*, 36, 403-412.

Watt K., 1968. *Ecology and Resource Management*, McGraw Hill, New York, USA.

Weber, J., 2002. L'évaluation contingente : Les valeurs ont-elles un prix ? *Comptes rendus de l'Académie d'agriculture de France*, 88 (7), 55-66.